



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mai 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

**Date de la convocation**

22 mai 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**Absents donnant pouvoir** :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO  
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL  
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS  
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Emmanuel SAMBAIN

**Absent excusé sans procuration** : /

**Secrétaire de séance** : Ghislaine GUY

**Objet de la délibération** : Convention de mise à disposition d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « les Tout Chatou » à l'école maternelle Espelido – été 2023.

**2023\_35\_SG**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération communautaire n°52/17 de l'ex communauté d'agglomération Agglopolé Provence du 27 mars 2017 portant modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « les Tout Chatou » ;

**Vu** l'arrêté n°2023-04-SG en date du 22 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christian BRONDOLIN, Premier Adjoint au Maire, durant l'absence de Madame le Maire du 01 au 30 juin 2023 ;

**Vu** l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 16 mai 2023 ;

**Considérant** que la commune de Mallemort souhaite renouveler la mise en place d'un accueil à l'ALSH « Les Tout Chatou » pour la période du 10 juillet au 28 juillet 2023 ouvert aux enfants de moins de 6 ans ;

**Considérant** que cette délocalisation temporaire, répond à un besoin des familles tout en assurant un accueil de qualité au sein de la commune visant à :

- l'épanouissement de l'enfant à travers la pratique d'activités diversifiées
- le respect global de l'enfant (intégrité physique et morale, respect des rythmes individuels)
- l'apprentissage de la vie en collectivité

Une convention de mise à disposition des locaux entre la commune de Mallemort et le SIVU « Collines Durance » service Enfance-Jeunesse a pour objet de définir les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

**Approuve** la mise en place d'un accueil ALSH « Les Tout Chatou » à l'école maternelle Espélido pour la période du 10 au 28 juillet 2023 ;

**Approuve** la convention de mise à disposition des locaux scolaires ;

**Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



Par délégation, le 1<sup>er</sup> adjoint  
**Christian BRONDOLIN**